

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SEANCE DU 05 JUIN 2014

DLB 1046/2014

L'an deux mille quatorze et le Jeudi 05 Juin à 17h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Présents : Messieurs Alain VOGEL-SINGER , Jean-Claude RENAU, Michel SUERE, Christian ALLEMANY, Vincent GAUDY, Julien BRUNO, Stéphane PEPIN-BONET, Serge MALDONADO, Alain HUC, Michel CARAYON, Rémi BOUYALA, Claude VISTE, Jean-Yves LE BOZEC, Louis CARME, Jean-Marie AT, Jean-François BARRACHINA, Pierre USACHE, Adam DA SILVA, José SATORRE, Alain RYAUX, Daniel RENAUD, Antoine BARXIAS-CASTIES, André FRETAY, Bernard CHAUD, Michel SALLES, Bernard SAUCEROTTE, Michel FARENC, Louis BORRAS, Jean-Pierre LAMBERT, Norbert ETIENNE, Robert SOUQUE, Alain GRENIER, Michel LOUP, Laurent DURBAN, Philippe HUPPE, Robert GAIRAUD, Olivier BRUN, Philippe AUDOUI, Alain BIOLA, Philippe FAURE, Rémy GLOMOT, Marc GUERIN, Jean MARTINEZ, Gaby RUIZ, Jérôme BONNAFOUX, Gérard MILLAT.

Mesdames Sylvie KLEIN, Muriel ICHER, Marie-Antoinette MORA, Caroline ALLARD, Marion MAERTEN, Marie-Hélène MATTIA, Annick SATGER, Christine JANTEL, Christine ANTOINE.

Absents excusés : Messieurs Michel TRINQUIER, Sébastien FREY, Didier DIEZ, Louis BENTAJOU, Jean AUGÉ.

OBJET : TRAITEMENT DU BOIS ISSUS DES DECHETTERIES

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'afin de poursuivre le broyage et le traitement du bois issus des déchetteries de la collectivité, il convient de relancer une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

Il ajoute que ce marché, d'une durée initiale de 1 an renouvelable 2 fois, soit 3 ans maximum, sera alloté avec deux lots :

- LOT 1 : Broyage
- LOT 2 : Traitement du bois

Il précise que le tonnage annuel à traiter sera de 3 000 tonnes minimum et 8 000 tonnes maximum. Le montant estimatif annuel de ce marché est de 400 000 euros H.T., soit 1 200 000 euros H.T. pour la durée maximale du marché.

Il sollicite l'avis du comité syndical sur cette question

Le Comité Syndical,



Ouï l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le dossier de consultation collectivité.

AUTORISE Monsieur le Président à engager la consultation.

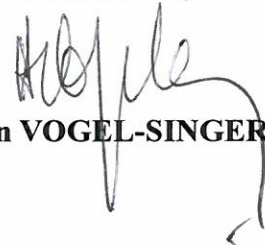
AUTORISE Monsieur le Président, à l'issue de l'analyse des offres et pour faire suite à la proposition de la Commission d'Appel d'Offres, à signer tous les documents afférents à ce marché.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an susdits.



Le Président,



Alain VOGEL-SINGER

